



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 19 février 2026
N°2026_4487_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur le Vécu et le Ressenti en matière de Sécurité (VRS)

Service producteur : SSM Sécurité intérieure (SSMSI) Ministère de l'Intérieur

Opportunité : avis favorable émis le 20 mars 2025 par la Commission « Services Publics et Services aux Publics »

Réunion du Comité du label du 17 décembre 2025 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2026 - 2030
Publication JO	Oui
Périodicité	Annuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS) a été conçue pour répondre à deux ambitions majeures pour le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) :

- Produire annuellement les indicateurs clés sur la victimation et les perceptions et opinions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale, notamment départementale, Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et Quartiers de reconquête républicaine (QRR). L'enquête doit pouvoir répondre au double besoin de recueil d'informations en niveau (nombre de personnes concernées dans la population) et en structure (profil des personnes concernées) pour un large champ d'atteintes : cambriolages, vols sans effraction dans le logement, vols de voiture, vols d'objets dans ou sur la voiture, vols de deux-roues à moteur, vols de vélo, actes de vandalisme contre le logement ou contre la voiture, autres vols avec ou sans violences, débits frauduleux sur compte bancaire, escroqueries ou arnaques, destructions ou dégradations de données causées par un virus informatique, violences physiques volontaires, viols, tentatives de viol, agressions

sexuelles, exhibitions sexuelles, harcèlement sexuel et moral, menaces, injures, diffusions de photos / vidéos / informations personnelles, usurpations d'identité, exhibitions sexuelles discriminations et actes de corruption et les taux de plainte associés ;

- Éclairer une thématique particulière en lien avec la victimation. En 2026, le questionnaire thématique concerne la cybervictimation. Il est porté par le Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (ComCyber-MI) et le pôle cyberdélinquance du bureau des études et statistiques sur la délinquance, la victimation et la criminalité organisée du SSMSI. Le questionnaire de l'enquête de phase 2 permettra d'offrir une analyse approfondie de la victimation en lien avec les outils numériques, appréhendés comme lieu ou moyen des atteintes, dans un contexte d'augmentation et diversification des délits en lien avec le numérique. Cette enquête permettra au ministère de l'Intérieur d'obtenir des précisions sur la forme et l'ampleur de ces phénomènes, ainsi que de connaître les conséquences (matérielles, psychiques, réputationnelles, etc.). Il s'agit donc, *in fine*, de mieux comprendre l'impact de la cybercriminalité, y compris les aspects tels que l'investissement dans les mesures cyber, la formation à la cybersécurité, le volume des incidents de cybersécurité et les coûts associés à l'intervention le cas échéant.

Le champ de l'enquête est constitué d'individus ou de ménages interrogés en deux phases :

- en phase 1 (enquête socle), le questionnaire généraliste de victimation est adressé à une sélection aléatoire d'individus âgés de 18 ans ou plus et vivant dans un logement ordinaire ;
- en phase 2 (enquête thématique), le questionnaire portant sur une thématique spécifique est adressé à une sélection aléatoire ciblée de répondants de la phase 1.

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Les questionnaires sont organisés comme suit :

- Le questionnaire de victimation (enquête socle) recueille les descripteurs sociodémographiques, recense les atteintes subies sur vie entière, dresse les caractéristiques de ces atteintes et enfin relève les descripteurs objectifs et subjectifs sur le cadre de vie en lien avec la sécurité/la délinquance ;
- Le questionnaire thématique, en 2026 interrogera la victimation liée aux outils numériques appréhendés comme lieu ou moyen des atteintes.

L'échantillon sera tiré dans les fichiers fiscaux du dispositif Fidéli. Pour l'enquête socle, le plan de sondage prévoit le tirage d'un échantillon de 200 000 individus. L'enquête socle sur échantillon de grande taille permet de constituer un échantillon qualifié pour l'enquête thématique qui est constitué de 20 000 répondants à l'enquête de phase 1 et dont la représentativité se limite à l'échelle nationale.

La collecte de l'enquête socle fait intervenir trois modes de collecte différents : deux modes auto-administrés (réponse par internet, réponse par papier) et un mode avec intermédiation d'enquêteur (entretien téléphonique). La collecte de l'enquête thématique s'effectue par les modes internet et téléphone. .

Le SSMSI a mis en place un Comité de concertation réunissant des experts de la victimation et des perceptions en matière de sécurité, des méthodologues, des organismes publics en charge de thématiques en lien avec la victimation ainsi que des partenaires sociaux. Les missions de ce Comité sont élargies à l'évaluation de l'exploitation de l'enquête.

L'exploitation et la diffusion des résultats de la phase 1 de l'enquête seront assurées par le SSMSI. Comme pour les éditions précédentes de l'enquête, le rapport annuel d'enquête, rassemblant les principaux indicateurs de victimation produits à partir de l'enquête socle (phase 1) sera diffusé lors du

T4 2027. Ces premiers résultats seront complétés par des études publiées dans la collection Interstats Analyses du SSMSI.

La diffusion des données sera réalisée dans le respect des règles statistiques et dans le cadre de conventions. Après publication de l'ouvrage de synthèse des résultats, la base de données sera mise à la disposition des chercheurs via le [Centre d'Accès Sécurisé aux Données](#) - CASD (fin 2027).

Concernant la phase 2 de l'enquête, le bureau des études sur la criminalité organisée, au sein du SSMSI, en tant que commanditaire, réalisera la première étude de l'enquête. Après cette 1^{re} publication, les données pourront être mises à disposition des chercheurs, via le CASD.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité note que l'enquête, dont le présent millésime constitue la 5<sup>e</sup> édition, a bénéficié d'un processus d'amélioration continue contribuant à une stabilisation progressive. Il regrette toutefois que certaines de ses précédentes recommandations<sup>1</sup> soient encore en cours de traitement. Notamment, compte tenu de la charge induite auprès des ménages, le Comité réitère sa recommandation au service de veiller à ce que l'ensemble de l'information récoltée soit valorisée, ce qui inclut :
  - Les réponses aux questions d'opinion collectées par papier ou téléphone, non valorisées jusqu'à présent, notamment du fait d'effets de mode (les statistiques publiées sur le sujet s'appuyant donc uniquement sur les réponses internet) ;
  - L'exploitation des échantillons de contrôle et méthodologique collectés en face-à-face en 2022, afin de documenter les effets de mode (publication prévue en 2026).

Le Comité souhaitera, lors du prochain dossier, que le service inclue un suivi de l'ensemble des recommandations précédemment formulées n'ayant pas encore abouti.

- Le Comité note que la taille annuelle importante de l'échantillon vise notamment à permettre d'analyser des victimations rares, et à produire des données départementales, ce qui correspond au niveau géographique auquel les politiques de sécurité sont menées. Il constate qu'un tel dimensionnement s'observe peu pour d'autres thématiques traitées par la statistique publique sur la base d'enquêtes déclaratives. Il note que de premières publications avec des données départementales ont été réalisées sur quelques variables de l'enquête, et que d'autres sont prévues, notamment sur la victimation. Il sera intéressé, afin de justifier la taille de l'échantillon au moins dans sa composante géographique, à disposer dans le prochain dossier des travaux méthodologiques associés aux comparaisons départementales : significativité des écarts entre départements, analyse des différences entre départements visant à distinguer ce qui tient aux différences de structures de population de ce qui tient à des spécificités locales.

Il relève également que les victimations sont localisées au lieu de résidence des enquêtés, qui peut différer du lieu des faits, et que seuls les faits se produisant en France ont vocation à être déclarés, ce qui peut avoir une incidence forte pour certains types de faits. Il demande au service de réfléchir aux conséquences de l'information géographique disponible sur les exploitations statistiques envisagées. Il souhaitera que ce point soit documenté dans le prochain dossier, ainsi que la robustesse des estimations annuelles produites pour l'évaluation des victimations rares.

---

<sup>1</sup> Le dispositif a précédemment été examiné par le Comité en [2021](#) (pour le premier millésime, portant sur 2022), en [2022](#) (pour le millésime 2023) et en 2023 (pour les millésimes 2024 et 2025).

- Le Comité note que les indicateurs de victimation actuellement publiés portent sur les individus, y compris quand les faits concernent des biens du ménage. Ainsi, pour les cambriolages, les statistiques diffusées dénombrent les personnes dont la résidence principale a été cambriolée, et non le nombre de logements cambriolés. Le Comité salue le fait que le service ait prévu de produire des exploitations au niveau « ménages », grâce à des pondérations adaptées, et l'encourage à mener une réflexion sur l'indicateur statistique de référence à privilégier par la suite.
- Le Comité salue la large comitologie associée à l'enquête, incluant un conseil scientifique, et la qualité de la concertation. Il salue également la mise en place d'un groupe d'exploitation, conformément à une précédente recommandation de sa part. Le Comité invite le service, pour le prochain dossier à inclure les principaux comptes rendus des Comités de concertation et Comités scientifiques, notamment ceux restant pertinents pour la période à venir (tout en laissant la possibilité d'accéder à l'ensemble des comptes rendus via le répertoire dédié).
- Le Comité note qu'en 2026 l'enquête thématique constituant la seconde phase de l'enquête portera sur la cybervictimation. Cette enquête, concernant une sélection d'enquêtés ayant répondu à la première phase, vise à approfondir certains faits reportés en première phase, et à en recueillir d'autres. Le Comité regrette vivement que les choix du service l'aient amené à renoncer à inclure dans cette seconde phase les enquêtés ayant répondu via un questionnaire papier à la première phase, d'autant que leur situation, en termes de victimation liée au numérique, est susceptible d'être spécifique. Il note l'engagement du service à s'assurer, pour les prochains millésimes, que l'enquête thématique n'exclut pas les répondants en raison de leur mode de réponse initial.
- Le Comité demande également au service, pour le prochain dossier, de préciser les enseignements qu'il tirera de l'expérience des éditions passées pour éventuellement faire évoluer le dispositif d'enquête (échantillon, protocole), et pour optimiser la qualité des enquêtes thématiques (critères de sélection de seconde phase, articulation des questionnements entre les deux phases, etc.).
- Le Comité note que si le questionnaire socle de première phase évolue peu, les questionnaires de deuxième phase prévus dans les années à venir seront nouveaux. Dans ce contexte, il souhaite, comme par le passé et conformément à la proposition du service, que pour chaque millésime, l'inscription au programme des enquêtes statistiques se fasse — à protocole inchangé — après réception et examen par le Comité du questionnaire définitif. Il demande également qu'une note accompagne cet envoi, présentant d'une part la concertation mise en place pour élaborer les nouveaux questionnements et, d'autre part, les conclusions des tests réalisés. Il demande que cette note présente l'articulation entre les faits décrits en première phase et ceux décrits en seconde phase, et qu'elle précise notamment dans quelle mesure un enquêté peut être conduit à décrire plusieurs fois un même fait (en première et seconde phase, ou au sein de la seconde phase). Il souhaitera enfin que cette note annuelle intègre également des éléments sur les évolutions du dispositif sur la période et notamment les évolutions détaillées ci-dessous (évolutions de champ, de méthodes, de protocole).

## **Méthodologie**

- Le Comité encourage les extensions de champ envisagés aux 15-17 ans, à la Guyane et à Mayotte et souhaitera avoir un point sur ces perspectives dans le prochain dossier.
- Le Comité relève que les communautés sont actuellement exclues du dispositif, alors que certaines peuvent être particulièrement concernées par certains des faits visés par l'enquête. Il salue le fait que le service participe au groupe de travail du département de Méthodologie

statistique de l'Insee sur les communautés. Il souhaitera avoir un point sur les perspectives d'inclusion de ce champ dans le prochain dossier.

- Le Comité souligne l'intérêt de produire des résultats sur des populations minoritaires (par exemple en fonction de l'origine géographique), et suggère d'examiner la possibilité d'inclure dans le calage, sous réserve de robustesse et d'interprétabilité, des variables socio-démographiques complémentaires pour améliorer la précision de ces résultats.
- Le Comité relève que le taux de non-réponse à l'enquête thématique se combine au taux de non-réponse à l'enquête socle, et qu'il conduit à un taux cumulé relativement important, en particulier pour les enquêtés sollicités pour l'enquête thématique après un délai. Il note que la prise en compte de réponses de première phase dans le redressement est susceptible de limiter les biais liés à la non-réponse en améliorant les performances du calage grâce au recours à des variables plus spécifiques. Il demande à ce que le prochain dossier inclue des éléments sur la capacité du dispositif à limiter les biais liés à la non-réponse non-ignorable<sup>2</sup>.
- Le Comité note que l'exclusion des répondants papier du questionnaire thématique de 2026 sur la cybervictimation est motivée par la non-disponibilité dans le questionnaire papier, allégé, de variables retenues pour la sélection de l'échantillon de phase 2 ou par le paramétrage du questionnaire thématique. Le Comité relève que cette exclusion est susceptible d'introduire des biais, d'autant plus préjudiciables à la qualité de l'enquête que la part de répondants papier est importante et spécifique. Dans ce contexte, il demande au service :
  - d'examiner les ajustements encore possibles en termes de protocole, afin de privilégier les modes de réponse internet ou téléphonique, et donc de limiter le nombre de répondants papier, et de lui faire, avant le début de la collecte, un retour sur les décisions prises. Il note à cet égard que l'ajout d'un QR code à la lettre-avis, déjà prévu par le service, est de nature à favoriser les réponses internet ;
  - de dresser un bilan *ex post* de la capacité du redressement à limiter les biais.
- Le Comité soutient les travaux du service visant à réinterroger la pertinence d'inclure dans le calage la répartition par mode de réponse de 2022, en particulier dans le contexte rappelé ci-dessus d'exclusion des répondants papier de l'enquête thématique 2026.
- Le Comité note que le service a prévu une refonte de la procédure de tirage de seconde phase, dans l'optique d'éviter la déformation de l'échantillon des personnes interrogées, et qu'il a également pour objectif de raccourcir le délai entre les deux phases.
- Le Comité note que le service va réaliser en 2026 des calculs de variance plus précis pour la deuxième phase. Il souhaitera être informé des enseignements que le service en tirera.

## Protocole

- Le Comité salue les échanges menés par le service avec la division Recueil et Traitement de l'Information de l'Insee, et l'invite à les poursuivre. Parmi les thématiques d'échanges suggérées figurent la rédaction des lettres avis, le protocole de relance, l'analyse des effets de mode, la vérification systématique de l'identité du répondant, le recueil du genre et l'adaptation des libellés des questions selon le genre.
- Le Comité salue les démarches du service visant à investiguer la possibilité de proposer des questionnaires en langue étrangère aux personnes allophones, et l'invite à en rendre compte dans le prochain dossier.

---

2 Il suggère notamment de comparer les réponses de première phase obtenues pour les répondants de phase 2 en reprenant leur pondération spécifique, avec les réponses de l'ensemble des répondants de première phase, pour des variables n'ayant pas servi au redressement.

## Questionnaire

- Le Comité note le choix pour le module 2026 d'interroger sur la cybervictimation dans la sphère privée mais aussi professionnelle. Il relève que ces victimations, en fonction des sphères, peuvent avoir des suites et conséquences différentes, impliquant l'employeur dans le second cas. Il invite en conséquence le service à réexaminer les motivations de l'inclusion de la sphère professionnelle au regard des questionnements et des exploitations envisagées, et de veiller à ce que le choix qui sera effectué soit présenté de manière claire dans l'enquête et la publication de ses résultats.
- Le Comité note que le service a prévu de comparer les résultats portant sur les activités effectuées sur internet, les équipements numériques utilisés ou la date de la dernière utilisation d'internet, aux résultats correspondants de l'enquête sur les usages du numérique de l'Insee. Il relève que les formulations actuelles de ces questions diffèrent de celles retenues dans l'enquête de l'Insee. Il encourage le service à réexaminer ces formulations, et le champ auquel elles se rapportent (inclusion ou non de la sphère professionnelle) au regard des comparaisons qu'il envisage.
- Le Comité salue l'introduction à compter de 2027 d'un second test terrain qualitatif.
- Le Comité invite le service à se tenir informé des conclusions du groupe du Cnis sur les discriminations et de ses recommandations éventuelles en matière de formulations de questions.
- Le Comité a formulé en réunion des suggestions sur le reste du questionnaire, transmises directement au service.

## Diffusion

- Le Comité salue la reconstitution de premières séries longues depuis 2006, à partir des données de l'enquête Vécu et ressenti et matière de sécurité et de l'enquête Cadre de vie et sécurité qui l'a précédée.
- Le Comité salue la mise à disposition depuis 2024 des données des premières éditions de l'enquête au Centre d'Accès Sécurisé aux Données. Il encourage le service à poursuivre ses travaux pour produire des fichiers de production et de recherche à diffuser via Quetelet-Progedo.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête sur le vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2026 - 2030.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL